

ARRETE DU MAIRE


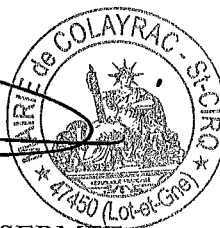
Le Maire de la commune de COLAYRAC-SAINT CIRQ

ARRETE

Article 1° : Par arrêté municipal en date du jeudi 9 novembre 2023, le complexe sportif du stade de football « Jean-Pierre Sémenadisse » de COLAYRAC-SAINT CIRQ, est suspendu d'utilisation le 11 novembre et 12 novembre 2023 inclus en raison du mauvais état du terrain dû aux conditions climatiques de ces derniers jours.

Fait à Colayrac-Saint Cirq, le 9 novembre 2023.

Le Maire

Pascal de SERMET